

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-1312

présenté par

M. Arnaud Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	198 477 827	0
<i>dont titre 2</i>	198 477 827	0
Enseignement scolaire public du second degré	295 982 255	0
<i>dont titre 2</i>	295 982 255	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	494 460 082
<i>dont titre 2</i>	0	494 460 082
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	494 460 082	494 460 082
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gel répété du point d'indice, reconduit année après année, a progressivement fragilisé la situation des fonctionnaires. Ce qui constituait autrefois un engagement stable et durable au service de l'intérêt général est devenu, pour beaucoup, synonyme de précarité. L'érosion continue du pouvoir d'achat déstabilise non seulement les agents publics, mais elle affaiblit également l'attractivité des carrières dans la fonction publique. Le secteur de l'Éducation nationale n'échappe malheureusement pas à cette réalité. À chaque rentrée scolaire, de nouveaux ministres de l'Éducation nationale se succèdent, et tous partageant le même constat : la perte d'attractivité des métiers de l'enseignement. Comment s'en étonner, lorsque l'on observe qu'à évolution égale avec le SMIC depuis 2002, la valeur du point d'indice devrait aujourd'hui atteindre 91,05, contre seulement 58,20 actuellement (et 52,13 en 2002) ? Cet amendement vise à compenser partiellement cette perte de pouvoir d'achat en prévoyant une revalorisation de 7,5 % des rémunérations des enseignants. Pour ce faire, il propose d'augmenter les crédits en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), des actions suivantes :

- Action 01 « Enseignement pré-élémentaire » du Programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » : 65 497 281 euros (en AE et CP), au titre 2 ;
- Action 02 « Enseignement élémentaire » du Programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » : 132 980 546 euros (en AE et CP), au titre 2 ;

---

- Action 01 « Enseignement en collège » du Programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » :144 877 590 euros (en AE et CP), au titre 2 ;  
- Action 02 « Enseignement général et technologique en lycée » du Programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » :96 128 213 euros (en AE et CP), au titre 2 ;  
- Action 03 « Enseignement professionnel sous statut scolaire » du Programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » : 54 976 452 euros (en AE et CP), au titre 2 ;  
Afin de respecter la règle de recevabilité financière, il prévoit une baisse du même montant (494 460 082 euros, en AE et CP) sur les crédits de l'action 02 « Enseignement élémentaire » du Programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré », au titre 2.

Les auteurs de cet amendement n'ont pas l'intention de diminuer les crédits de cette action et appellent le Gouvernement à lever le gage.